

## TÉLÉTRAVAIL : LA CFE - CGC DEMANDE LA TENUE DE LA COMMISSION DE SUIVI ET D'INTERPRÉTATION DE L'ACCORD

- Parce que la **commission de suivi** doit se réunir tous les 3 mois et que la dernière s'est tenue le 22 mai 2023 !
- Parce que l'**URSSAF** a réévalué le montant de l'indemnité télétravail. La **CFE-CGC** demande la revalorisation de cette dernière à hauteur de 270€ bruts par an au lieu de 240€ ,
- Parce que le sujet de l'**achat** de matériel est interprétable,
- Parce que l'**impact d'absences** en cours d'année sur le montant de l'indemnité n'est pas clair,
- Parce que **nombre de pratiques managériales** sont très hétérogènes,
- Parce que la règle de **présence** de 3 jours sur site par semaine souffre de nombreuses interprétations (pour les missionnaires, les temps partiels .....)
- Parce que l'**obligation de déclarer** ses journées télétravaillées n'est pas toujours respectée.

*J'adhère*

---

**Vos délégués syndicaux centraux**

Olivier TEISSEIRE 06 98 47 54 12

Samuel MOINAUX 06 74 00 02 22

RECONCILIATIONS PERFORMANCE & BIEN ETRE AU TRAVAIL - JANVIER 2026

